



Communiqué de presse

To drive or not to drive

Dolus / Bordeaux, le 27 septembre 2018.

Lors de l'audience tenue, ce jour, à BORDEAUX, la juridiction a considéré que les éléments concernant l'accès à la parcelle, le risque accidentogène, les congestions de véhicules, ne nécessitaient pas une attention particulière, l'Avocat de l'enseigne indiquant lui qu'il s'agit là « d'éléments pas très sérieux ». L'imperméabilisation des noues et l'artificialisation des sols ont également été évoquées.

Dans sa plaidoirie, l'Avocat de DOLUS D'OLÉRON a cité le cas de la ville d'AUBIERE où le Préfet, après s'être substitué au Maire pour signer un permis permettant l'implantation d'un Burger King, s'est retourné vers l' élu communal pour lui demander de gérer les problèmes de circulation liés à cette implantation.

« Nous sommes très contents d'avoir pu assister à ces prises de parole car elles symbolisent parfaitement les enjeux urbanistiques de ce dossier, analyse Grégory GENDRE, Maire de DOLUS D'OLÉRON. Il ne s'agit pas d'avoir à choisir entre l'accident et la crainte, mais bien de penser durablement l'aménagement urbain. Il est temps de clore, une bonne fois pour toute, cette société du tout-voiture. »

L'arrêt de la Cour d'Appel de BORDEAUX est attendu normalement d'ici deux à trois semaines.

Contact presse : Mairie de Dolus d'Oléron 05 46 75 32 36